



A qui va le solde du compte de succession

Par **antinéa**, le **25/05/2011 à 16:10**

Bonjour,rnrnMon beau-frère a payé gracieusemen ma succession avec un chèque à son nom. Il me restait un petit solde que le notaire lui a envoyé.rnEst-ce vraiment la loi vu qu'il n'est pas héritier ?

Par **mimi493**, le **25/05/2011 à 16:22**

[citation]ma succession[/citation] donc vous êtes mort

Par **corimaa**, le **25/05/2011 à 19:23**

Il a du lui renvoyer le trop perçu vu que c'est lui qui a payérnrn[citation]donc vous êtes mort[/citation]rnC'est vrai que ça fait bizarre, on nous contacte de loin :))